

- Nom du client : **POLETTI ET NICOLET YANNICK ET SEVERINE**
- Adresse desservie : **11 IMP DE L AMOURE
BANYULS DELS ASPRES**

→ Message

60031032 624230904345 624

Les nouveaux règlements des services eau et assainissement applicables depuis le 1er janvier 2023 sont disponibles sur www.saurclient.fr, rubrique « L'eau dans ma commune ».

**POLETTI ET NICOLET YANNICK ET SEVERINE
11 RUE DE L AMOURE
66300 BANYULS DELS ASPRES**

→ Contacts

 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

 **Service Clients**
04 34 20 30 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi 8h-18h

 **Dépannage 24h/24**
04 34 20 30 07 (prix d'un appel local)

 Courrier : TSA 60001
34988 ST GELY DU FESC CEDEX

 **Accueil**
Avenue Côte Vermeille 66300 THUIR
Du Lundi au Vendredi : de 9h-12h et de 14h-17h

Votre facture du 2 février 2023

Vous nous avez adressé votre relevé compteur le **13 octobre 2022**

Votre consommation est de **231 m³**

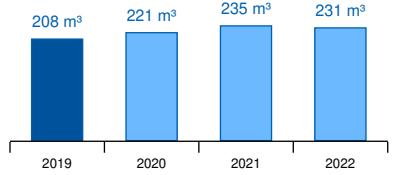
Montant prélevé le **17 février 2023 : 19,03 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	469,25
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	
Collecte et traitement des eaux usées	435,88
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	
Organismes publics	108,90
Total facture	1 014,03
Mensualités déjà prélevées	-995,00
Montant à prélever	19,03

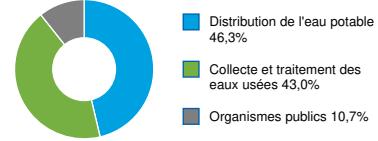
détail au verso

Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **décembre 2023**.
Le prochain relevé de votre compteur d'eau aura lieu en **septembre 2023**.

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 17 février 2023 sur votre compte numéro XXXXX498201.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture.
Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-6-0060217682-000240524-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
03/03/2023	101,50 €
05/04/2023	101,50 €
05/05/2023	101,50 €
05/06/2023	101,50 €
05/07/2023	101,50 €
04/08/2023	101,50 €
05/09/2023	101,50 €
05/10/2023	101,50 €
03/11/2023	101,50 €
05/12/2023	101,50 €
Total	1 015,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
	231 m ³	204532	020 mm	18/10/2021 2540	13/10/2022 2771	Relevé par client
Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA % Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					444,78	469,25
Abonnement					75,02	79,15
Part Communauté	2e semestre 2022				16,00	5,50
	1er semestre 2023				20,00	5,50
Part SAUR	2e semestre 2022				19,46	5,50
	1er semestre 2023				19,46	5,50
Part SAUR	2e semestre 2021				18,54	5,50
	1er semestre 2022				19,46	5,50
Déduction de la facture n° 624220863660	01-07-21 / 30-06-22				-37,90	5,50
Consommation					369,76	390,10
Part Communauté	Année 2022	231	0,6800		157,08	5,50
Part SAUR	Année 2022	1 à 10	10	0,0736	0,74	5,50
		11 à 120	110	0,7361	80,97	5,50
		121 à 231	111	0,9202	102,14	5,50
Préservation des ressources en eau	Année 2022	231	0,1248		28,83	5,50
► Collecte et traitement des eaux usées					396,24	435,88
Abonnement					67,32	74,06
Part Communauté	2e semestre 2022				18,00	10,00
	1er semestre 2023				18,00	10,00
Part SAUR	2e semestre 2022				13,76	10,00
	1er semestre 2023				17,50	10,00
Part SAUR	2e semestre 2021				13,19	10,00
	1er semestre 2022				13,76	10,00
Déduction de la facture n° 624220863660	01-07-21 / 30-06-22				-26,89	10,00
Consommation					328,92	361,82
Part Communauté	Année 2022	231	0,6700		154,77	10,00
Part SAUR	Année 2022	231	0,7539		174,15	10,00
► Organismes publics					101,64	108,90
Consommation					101,64	108,90
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022	231	0,2800		64,68	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2022	231	0,1600		36,96	10,00
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 3,73 € / m ³ soit 0,00373 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 28,03 €		Total facture TTC : 1 014,03 €
		HT soumis à TVA : 942,66 €		TVA 10,00 % : 43,34 €		
				TVA sur les débits : 71,37 €		

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR2833979984-NAF 3600

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficierez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

- Paiement par TIP** - Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe.
- Paiement par chèque** - Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- Paiement par prélèvement mensuel** - Vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur.
- Paiement par Internet** - Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- Paiement en espèce** - Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.